

1. Se fournir en soja non OGM

Aujourd'hui, l'essentiel de l'alimentation animale se fait sur la base du système maïs / soja, le maïs pour l'apport en glucide et le soja pour l'apport en protéine.

Or, le soja et le maïs sont les plantes les plus concernées par les OGM. Près de 20% de la surface mondiale de maïs est cultivé en OGM (22 000 ha en 2007 en France, soit environ 0,8 % des surfaces de maïs) et plus de 60% pour le soja (aucune en France car les cultures de soja OGM ne sont pas autorisées en Europe, voir fiche **La législation actuelle**).

Le soja utilisé pour l'alimentation animale est importé essentiellement d'Amérique du Sud (notamment Brésil et Argentine), où il est en majorité génétiquement modifié. Environ 17,8 millions de tonnes de soja GM sont ainsi importés chaque année par bateau en Europe. Aujourd'hui, on trouve trois types de soja destiné à l'alimentation animal en France selon s'il est génétiquement modifié ou non : du soja étiqueté, du soja tracé et du soja métropolitain.

Soja étiqueté : Soja OGM (à plus de 0,9%), issu de semences génétiquement modifiés ou soja « contaminé ». Sur chaque emballage d'alimentation animale contenant ce soja, la mention « contient des organismes génétiquement modifiés » doit être indiquée.

Soja tracé (soja 48 tracé) : Soja garanti non OGM (teneur en OGM < 0,9%), qui est essentiellement importé du Paraná, Etat du Brésil qui maintient une production de soja sans OGM. Il est dit tracé, puisque pour s'assurer de la « non contamination », chaque étape, de la production à la commercialisation, est suivie. La garantie concernant sa « non teneur » en OGM est l'analyse PCR (il s'agit de l'analyse de réaction de polymérisation en chaîne, qui permet de détecter les traces de transgène dans l'ADN).

Ces derniers temps, l'approvisionnement des fabricants d'aliments pour bétail est de plus en plus difficile car la production non OGM du Paraná est en diminution au profit de celle de soja GM (en partie à cause des contaminations mais également du fait que le port de Paranaguá n'interdit plus l'exportation de tourteaux OGM depuis 2005). De plus, elle engendre un surcoût jusqu'à +100 € la tonne (+ 30 %). Certains fabricants ont donc pris la décision de supprimer purement et simplement le soja de leurs aliments pour ruminants en le remplaçant par d'autres tourteaux (colza, tournesol...). D'un point de vue économique, si l'on prend l'exemple du colza, le tourteau de colza coûtait en janvier 2008, 39% de moins que le tourteau de soja étiqueté et même 83% de moins que le soja tracé (non OGM). Ainsi, même si le poids de tourteaux de colza doit être multiplié par 1.5 pour trouver une équivalence avec le soja, ça reste intéressant économiquement. En revanche, le soja est toujours utilisé pour les autres animaux (porcs,

Autres Tourteaux et compositions des produits

Si l'on prend l'exemple du tourteau de colza, le remplacement du soja entraîne une augmentation du Taux Protéique et une diminution du Taux Butyrique du lait. De plus, on observe une augmentation de la quantité d'acide gras insaturé et au contraire une diminution de celle d'acide gras saturé. De même, une filière oméga 3 (Bleu-Blanc-Cœur) a été mise en place avec des aliments « enrichi » en oméga 3 par ajout de tourteau de lin à la ration.

<http://www.bleu-blanc-coeur.com/>

poulets...), pour qui il est plus difficile à supprimer de la ration (bien qu'il soit évidemment possible de le faire).

Soja métropolitain : Soja d'origine 100% métropolitaine garanti non OGM.

La production de ce soja relève d'une traçabilité totale avec la mise en place d'une véritable filière et le contrôle systématique de la production à la commercialisation. Etant donné que la commercialisation de semences de soja génétiquement modifié est interdite en France, les risques de contamination sont moindres, sans être pour autant garantis. Les surfaces françaises concernées par le soja sont de l'ordre de 38 000 ha (soit seulement 0,1 % de la SAU française) et la production s'établissait à 106 000 t en 2007. Les principales régions productrices sont le Sud-Ouest et le Centre-Est (dont la région Rhône-Alpes). Du fait d'une baisse des prix vis à vis des autres cultures, elles ont malheureusement tendance à diminuer. D'autant plus que 2008 verra la fin des CTE (Contrat Territorial d'Exploitation) soja de pays. Il est donc de plus en plus difficile de se fournir en soja métropolitain pour alimenter son bétail (moins de 3% du soja consommé par le bétail provient de France). La culture du soja présente pourtant de nombreux intérêts. En tant que légumineuse, il ne nécessite pas l'apport d'engrais azoté et apporte un plus à la rotation. Il est également assez peu soumis aux maladies d'où des apports en intrants limités. Seul le désherbage est un point crucial qu'il convient de bien maîtriser.

Se fournir en alimentation animale garantie non OGM en Rhône-Alpes

Il semble que toutes les coopératives d'approvisionnement et entreprises de fabrication d'alimentation animale de la Région Rhône-Alpes proposent une gamme de produits destinés à l'alimentation animale garantie non OGM (soja 48 tracé).

- Les Ets Barnier (26) produisent des aliments pour bétails bio et non bio mais dans les 2 cas, le non OGM est garanti. Soit il s'agit d'aliment contenant du soja non GM (porc, poulet), soit le tourteau utilisé provient de colza, tournesol... (Tél: 04 75 53 34 71 ; <http://www.sarlbarnier.free.fr>)
- LOTTE Moulin de la Giraudière à Brussieu - Rhône (Catherine Petitjean Tél : 04 74 70 85 06)

Tarifs alimentation animale garantie sans OGM

Les différents protocoles de traçabilité (analyse PCR entre autres) coûtent cher et ces frais se reportent sur le prix des matières premières garanties non OGM. L'obligation de séparation de filières influe également sur le coût final. C'est pour cela qu'on arrive aujourd'hui à des surcoûts jusqu'à +100€ la tonne (+ 30%) sur les tourteaux de soja hors périodes de récoltes. Cependant, après celles-ci, suite à l'arrivée de grande quantité de soja sur le marché, le surcoût peut descendre à + 20-30€ la tonne¹. Il peut alors être intéressant de s'approvisionner à ces moments là (c'est à dire à partir du mois d'octobre pour le soja de l'hémisphère nord et d'avril pour l'hémisphère sud), à condition d'avoir la capacité et les conditions de stockage adéquates sur la ferme.

Le bio

Les produits destinés à l'alimentation animale issus de l'agriculture biologique sont garantis < 0,1 % d'OGM. Possibilité de se fournir dans les coopératives bio de la Région Rhône-Alpes.

¹ Rq : Toutes les données chiffrées présentées ici sont valables au moment de la rédaction du Guide. Elles sont susceptibles d'évoluer assez rapidement.